

# Guide d'entrée en fonction des professeurs non titulaires

Ce document a pour objet de faciliter votre entrée en fonction comme professeur en NSI et SNT.

Votre interlocuteur privilégié pour tout ce qui concerne les **formalités administratives** est votre chef d'établissement, éventuellement son adjoint. Sur le **plan pédagogique**, n'hésitez pas à demander des conseils à vos collègues de l'établissement ou aux autres professeurs de vos classes. N'hésitez pas non plus à solliciter le professeur principal ainsi que le C.P.E.

Vous trouverez ci-dessous des liens qui vous permettront rapidement de trouver les documents nécessaires à la réalisation de vos séquences de cours :

▣ **Les documents impératifs** : [les programmes officiels](#) sont les textes à **consulter en priorité** lorsque vous débuterez la conception de vos séquences.

▣ **Les documents très utiles** : [les documents-ressources](#) qui ont pour objectif d'accompagner la mise en place des programmes tout en respectant le principe de liberté pédagogique. À la demande de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (D.G.E.S.C.O), ces documents sont élaborés sous la responsabilité de l'Inspection générale qui est garante de leur validité scientifique et pédagogique.

▣ **Formation** : des « Fun Mooc » sont disponibles [SNT](#), [les fondamentaux en NSI](#) et [enseigner en NSI](#)

## Pour tous les niveaux d'enseignement :

👁 Le site de [l'académie de Nantes](#) : vous y trouverez une [rubrique disciplinaire pour les enseignements informatiques](#).

👁 Le site du [Ministère de l'Éducation Nationale](#)

👁 Le site [Éduscol](#) et le [portail national de mathématiques](#)

Cette rubrique, riche d'informations, vous permettra de mener une veille rapide et efficace sur les pratiques au sein de l'académie. Vous pourrez également y retrouver des informations plus générales.

👁 La [circulaire](#) sur le **cahier de textes numérique dont la tenue régulière constitue une de vos obligations essentielles d'enseignant ou d'enseignante**.

👁 **Concours - inscriptions** : N'hésitez pas à vous inscrire aux concours de recrutement des enseignants et enseignantes du second degré (CAPES, agrégation ...). Attention toutefois aux délais d'inscription. 👁 Le site [education.gouv.fr](#) vous apportera tous les renseignements utiles sur les conditions à remplir pour pouvoir se présenter à ces concours. En cas de questions sur les examens et concours : contacter la Direction des Examens et Concours ([DEC](#)) [ce.dec@ac-nantes.fr](mailto:ce.dec@ac-nantes.fr)

## COMMUNICATION

Vous devez consulter très régulièrement votre **boîte mail académique** et veiller à ce qu'elle ne soit pas saturée.

C'est par elle que transitent tous les messages professionnels (de votre établissement et du rectorat) et les informations sur la discipline (courriers

des inspecteurs, consignes pour les épreuves d'examen ou encore actions éducatives).

Demandez à votre chef d'établissement les démarches à effectuer pour obtenir vos identifiants et code d'accès.

Votre messagerie académique est accessible à partir du [site académique](#).

## MISE EN ŒUVRE DE VOTRE TRAVAIL

Vous devez vous appuyer sur la programmation ou la progression élaborée par la professeure ou le professeur que vous remplacez ou par l'équipe disciplinaire, le temps de votre remplacement. Cette programmation doit être modifiée en fonction des aléas rencontrés au cours de sa mise en œuvre (sorties pédagogiques, aléas climatiques, absences de la professeure ou du professeur...) de façon à traiter le programme dans son intégralité, dans le sens attendu des instructions officielles. Si vous avez en charge des classes sur l'ensemble d'une année, vous serez alors amené ou amenée à mettre vous-même en place une telle progression.

### Une programmation

Il s'agit d'un « plan de vol » établi en début d'année, pour chaque classe en responsabilité qui prend en compte le calendrier officiel du temps d'une année scolaire, le calendrier propre à l'établissement et les contenus des programmes de façon à fixer le cadre de votre travail (pour chaque séquence : nombre d'heures, questionnement, notion directrice), à donner du sens aux apprentissages et à terminer le programme.

### Une progression

Il s'agit d'une réflexion sur la progressivité des compétences (connaissances et capacités) à travailler et des situations d'apprentissage qui en favoriseront la maîtrise par les élèves. C'est aussi une réflexion sur l'articulation entre les différentes parties des programmes afin de d'établir des passerelles ou des fils conducteurs qui permettront de donner du sens à l'ensemble et à terminer le programme.

Ces progressions peuvent être organisées suivant différents modèles et relèvent de la liberté pédagogique de l'enseignant ou de l'enseignante. Il existe des progressions linéaires organisées par chapitres, des progressions spiralées, des progressions curriculaires, des progressions par projets ...

## Une séance

Une séance correspond à une ou deux heures de cours. Elle doit avoir une cohérence d'ensemble en organisant la mise en activité des élèves autour d'un objectif qui doit être atteint en fin de séance. Elle constitue une partie ou sous-partie d'une séquence.

## Une séquence

C'est le regroupement des séances qui traitent d'un ensemble de connaissances et de compétences associées en un tout cohérent. Une séquence doit être objectivée (chaque séance contribuant à construire les principes généraux de cet ensemble).

## Une notion

Une notion est un élément dont l'acquisition est progressive et qui se retrouve dans plusieurs thèmes de l'année, voire sur plusieurs années successives.

## Les débuts de séances : activités rapides, exposés, ...

Il est important de rapidement mettre les élèves au travail. Pour ce faire, instaurer des rituels permet souvent aux élèves de se concentrer rapidement (et d'attendre les retardataires).

- Proposer des activités rapides en début de séance, 3 à 4 questions sur un temps court de moins de 10 minutes favorisent par ce petit rituel une mise au travail efficace de tous vos élèves, une augmentation de leur implication et un meilleur ancrage des connaissances en réinvestissant régulièrement des notions abordées, en introduisant de nouvelles notions, en mobilisant les outils numériques ou en abordant des pré-acquis.
- Mettre en place des exposés : faire travailler l'oral avec des courts exposés d'élèves sur un thème (par exemple : « 180 secondes pour aborder un thème » avec la contrainte de n'utiliser qu'une à deux diapos). On peut y aborder l'histoire de l'informatique ou d'informaticiennes célèbres ou un « quoi de neuf » sur l'informatique. Ceci peut participer à la préparation du grand oral dès la seconde ou la première. L'organisation et la répartition des élèves gagnent à être prévues à l'avance.

## Des bilans de fin de séance

Il est souvent pertinent de consacrer un temps en fin de séance pour faire le bilan avec les élèves sur ce qui a été vu en classe pendant la séance.

On peut y aborder des questions du type : « Qu'avez-vous appris lors de cette séance ? », « Que faut-il retenir ? », « Quelles erreurs avez-vous faites ? ». Lorsque l'on est en projet, il est important que chaque groupe fasse un point sur ce qu'il a fait et ce qu'il a à travailler à la séance suivante, cela peut prendre la forme d'un document numérique et constituer ainsi le carnet de bord du projet. Ce bilan peut faire l'objet d'une relecture lors de la séance suivante.

## L'Accompagnement Personnalisé (A.P)

En seconde, tous les élèves bénéficient de deux heures d'accompagnement personnalisé consacrées chaque semaine à la consolidation de l'expression écrite et orale.

## L'évaluation

Toute démarche d'évaluation vise soit le contrôle, soit l'accompagnement. Ses objectifs dépendent notamment du moment où l'évaluation est proposée, de la nature des données récoltées et des modalités mises en place pour les récupérer.

On classe les pratiques de l'évaluation en trois grandes catégories suivant leurs finalités :

- Situer les élèves par rapport à un apprentissage à venir : que sait-elle ? Que sait-il ? **C'est l'évaluation diagnostique.**
- Faire prendre conscience aux élèves de leurs réussites, de leurs difficultés, de leurs erreurs, des méthodes qu'elles ou qu'ils utilisent et adapter la stratégie d'enseignement au groupe classe. **C'est l'évaluation formative (voire formatrice) qui a pour fonction de favoriser la réussite des élèves.**
- Vérifier, situer le niveau de maîtrise d'un apprentissage donné. Certifier un niveau de compétences pour passer dans la classe supérieure ou pour recevoir un diplôme. **C'est l'évaluation sommative.**

Autres objectifs d'évaluation :

- Positionner l'élève par rapport aux attendus institutionnels ;
- Informer l'élève sur son niveau, ses compétences pour l'aider à se construire un projet.

Chaque lycée dispose d'un projet d'évaluation qui présente de façon synthétique et lisible la politique d'évaluation adoptée dans l'établissement.

## Les projets

La pédagogie de projet est inhérente à l'enseignement de l'informatique. Il est donc important de mettre les élèves en mode projet assez tôt dans l'année, même en terminale NSI.

La conception et l'élaboration des projets représentent au moins un quart de l'horaire total en première NSI et au moins un tiers de l'horaire total en terminale NSI.

Des indications portant sur l'évaluation de projets figure sur une ressource pédagogique académique : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/enseignements-informatiques/enseignement/nsi/evaluer-des-projets-en-nsi-1399999.kjsp?RH=1552662896029>

De nombreux exemples de projets sont accessibles sur le site académique :  
<https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/enseignements-informatiques/enseignements-informatiques-1180582.kjsp>

[En SNT, la mise en activité des élèves peut prendre la forme de mini-projets.](#)

## L'épreuve au baccalauréat

En première, pour les élèves qui ne poursuivent pas NSI en terminale, les notes obtenues dans l'année comptent pour le contrôle continu avec un coefficient 8. Si un élève n'a pas une moyenne significative, il passe alors une épreuve ponctuelle en fin d'année. Les sujets se trouvent sur Eduscol.

L'épreuve terminale obligatoire de spécialité est composée de deux parties : une partie écrite et une partie pratique, chacune notée sur 20. La note de la partie écrite a un coefficient de 0,75 et celle de la partie pratique a un coefficient de 0,25. La note globale de l'épreuve est donnée sur 20 points.

La partie pratique consiste en la résolution de deux exercices sur ordinateur, chacun étant noté sur 10 points. Les sujets de cette épreuve pratique étant disponibles en ligne et partiellement renouvelés chaque année :

<https://eduscol.education.fr/2661/banque-des-epreuves-pratiques-de-specialite-nsi>

Les élèves passent également un grand oral à la fin de la classe de terminale qui doit se baser sur les spécialités choisies. Ainsi, au moins un des deux sujets choisis par le candidat porte sur NSI.

Les candidats ayant une moyenne comprise entre 8 et 10 exclu, passent des oraux de second groupe, appelés maintenant oraux de contrôle. Ils peuvent alors choisir NSI.

## Le programme

Le programme officiel définit les notions, les connaissances et les capacités que doit maîtriser un élève en fin d'année ou en fin de cycle. Il existe un programme limitatif pour les épreuves de bac du mois de mars.

Il est de votre responsabilité de « terminer le programme ». Attention : derrière cette injonction, l'attendu est que les élèves aient terminé le programme tout en ayant atteint un niveau de maîtrise suffisant des compétences requises et acquis les connaissances liées aux notions abordées, leur assurant ainsi toutes les chances de poursuivre sereinement leurs études dans le domaine informatique l'année suivante.

Pour préparer vos cours, vous consulterez donc les programmes, les documents-ressources et veillerez à une bonne maîtrise des connaissances scientifiques. Vous pouvez également consulter des séquences et séances sur les sites pédagogiques des différentes académies.

# Les visites-conseils

**Les visites conseils sont réalisées par un inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) ou un aide-ipr** Elles consistent en l'observation d'une séance suivie d'un entretien qui prend appui sur la séance observée, les contenus du cahier de textes et des traces écrites des élèves, la programmation fournie par l'enseignant, les évaluations proposées et les questions que ce dernier ou cette dernière a pu préparer.

En cas de visite-conseil le **protocole d'inspection** en vigueur dans l'académie de Nantes vous demande de fournir les documents suivants :

- les documents utilisés en classe lors de cette séance ;
- la programmation annuelle de cette classe (si vous avez un remplacement à l'année) ou celle qui concerne votre temps de remplacement ;
- un ou deux cahiers d'élèves de la classe observée et des autres niveaux de classes en responsabilité ;
- le cours de la séance observée et la séquence complète dans laquelle elle s'intègre ;
- des copies corrigées d'élèves ;
- un accès au cahier de textes numérique. Pensez à consulter votre messagerie, il vous y sera demandé d'accorder les droits d'accès à l'ia-ipr ou l'aide-ipr qui viendra vous rendre visite.

En cas de questions sur le protocole d'inspection, vous pouvez contacter les inspecteurs en charge de SNT et NSI: [ia-ipr.nsi-snt@ac-nantes.fr](mailto:ia-ipr.nsi-snt@ac-nantes.fr)

## CADRE DE REFERENCE DES COMPETENCES NUMERIQUES

La SNT et la NSI constituent un cadre privilégié pour le développement des compétences numériques définies dans le Cadre de Référence des Compétences Numériques (CRCN).

Consultez la page Éduscol « Enseignants - Mettre en œuvre le cadre de référence des compétences numériques »

## L'HISTOIRE DES ARTS

**Le parcours d'éducation artistique et culturelle** a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle de l'école au lycée.

[L'arrêté du 7 juillet 2015](#) fixe les objectifs de formation et les repères

de progression à la mise en œuvre de ce parcours.

Consultez la [page Éduscol](#) « **Mettre en place le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève** » (mise à jour : 7 juillet 2015).

## L'ORIENTATION DES ÉLÈVES

**Le parcours Avenir** est conçu pour permettre à chaque élève de la classe de 6ème à la classe de terminale de construire son parcours d'information,

d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.

👁 Site [Éduscol](#)

## L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

**Le parcours citoyen** est conçu pour permettre à chaque élève d'acquérir les connaissances et les compétences qui lui permettront de s'intégrer au mieux dans la société. L'ensemble de la communauté éducative a la responsabilité de construire et de faire vivre le parcours citoyen, en assurant

la convergence, la continuité et la progressivité des enseignements, des dispositifs et des projets.

Le [BO n°25 du 23 juin 2016](#) fixe les objectifs de ce parcours

👁 Consultez également la [page Éduscol](#) « Les valeurs républicaines de l'école »

